

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 25 juin 2019 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA19 170182

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 juin 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA19 170183

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu



D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Souligne la fête nationale et rappelle l'importance de l'inclusion.

Fait état du jugement d'acquiescement contre la personne qui la harcèle depuis des années.

Mentionne avoir participé aux festivités soulignant la fête d'indépendance des Philippines.

Fait état du rapport favorable de l'OCPM pour la protection de la falaise Saint-Jacques et remercie Mme Mintz pour son travail dans ce dossier.

Indique que 90 % du marquage des zones scolaires est complété et explique les raisons du délai pour le marquage des pistes cyclables.

Rappelle qu'il s'agit de la dernière séance du conseil d'arrondissement pour l'été et mentionne que la salle du conseil au Bureau d'arrondissement devrait être prête cette année.

- Peter McQueen

Mentionne l'octroi d'un contrat pour l'élagage au point 20.11 de l'ordre du jour, ainsi que pour l'essouchage au point 20.01.

Indique que le réaménagement de l'aire d'exercice canin au parc Notre-Dame-de-Grâce est terminé et annonce que Saint-Raymond est le prochain secteur visé pour l'aménagement d'une nouvelle aire.

Rappelle les inconvénients en matière de circulation découlant des travaux de la station de métro Vendôme et indique les ouvertures, l'année prochaine, du nouvel édicule Vendôme, de la rue Saint-Jacques, de l'entrée pour l'autoroute 15 et de la sortie pour Saint-Jacques en provenance de la route 136, lesquelles devraient contribuer à améliorer la mobilité dans le secteur.

Invite les citoyens à participer aux événements se tenant dans le district de Notre-Dame-de-Grâce : la Semaine des Arts de NDG, la Journée italienne au parc Georges-Saint-Pierre, le cinéma dans le parc Notre-Dame-de-Grâce, organisé par Cinéma NDG, et le Tango au parc Notre-Dame-de-Grâce.

- Lionel Perez

Souhaite une bonne fête nationale et une bonne fête du Canada à venir, et invite les citoyens à l'inauguration du parc Martin-Luther-King Junior, le 1^{er} juillet prochain.

En lien avec la période des déménagements, fait appel à la collaboration des citoyens pour respecter les journées de dépôt pour les collectes de matières résiduelles.

En lien avec les travaux routiers, remercie les citoyens de leur patience.



- Marvin Rotrand

Félicite Angelia-Louise Granda, résidente du district de Snowdon, de sa première place dans sa catégorie au Championnat national junior de karaté.

Félicite Dan Philipp, Lilia Esguerra et Maximilien Polak, lauréats de la médaille de citoyenneté de l'Assemblée nationale dans la circonscription de D'Arcy-McGee.

Mentionne qu'une nouvelle plaque sera inaugurée, le 30 juin prochain, en l'honneur de Mme Dora Wasserman, fondatrice du Théâtre Yiddish, à la place portant son nom au parc MacKenzie-King.

En lien avec des plaintes de locataires concernant l'entretien de bâtiments de la SHDM, indique avoir écrit à la SHDM et à l'arrondissement et que la situation semble réglée.

Souhaite que la Ville de Montréal souligne la mémoire d'Elie Wiesel, récipiendaire du Prix Nobel de la paix de 1986.

Félicite la communauté philippine des événements s'étant déroulés dans le cadre du Mois de l'héritage philippin canadien.

Invite les citoyens à participer aux activités de la communauté caribéenne pendant le mois de juillet.

- Christian Arseneault

Souligne la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Remercie les résidents qui ont avisé l'arrondissement de problématiques dans les parcs de l'arrondissement, permettant à l'arrondissement de les régler rapidement.

Détaille les consultations passées et à venir pour les parcs du secteur de Loyola.

En lien avec l'aménagement de pistes cyclables, rappelle que l'objectif est l'implantation d'un réseau cyclable pratique et sécuritaire pour tous les usagers, et donne le détail du dossier 30.02 de l'ordre du jour.

Souhaite une bonne fête du Canada.

- Magda Popeanu

En lien avec la période des déménagements, indique que le nombre d'inscription auprès du service de référence de l'OMHM n'est pas plus élevé que par les années passées, et invite les citoyens à respecter les journées de dépôt pour les collectes de matières résiduelles.

Souligne que le conseil municipal a adopté, lors de sa dernière séance, un règlement visant l'inclusion de logements sociaux et abordables pour les projets de développement immobilier qu'ils soient de plein droit ou dérogatoires et mentionne que les impacts prévus pour les coûts immobiliers sont estimés à au plus 2 %.

Détaille le dossier 20.04 de l'ordre du jour, lequel prévoit l'octroi d'un contrat pour la fabrication et l'installation de mobilier urbain, de manière à valoriser la marche à pied et à offrir une expérience piétonne conviviale et sécuritaire.

Mentionne le point 40.03 de l'ordre du jour pour l'aménagement de la Placette Côte-des-Neiges

Souhaite une bonne fête du Canada.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :



• Nicola Fitchett	Fait état d'une problématique de bruit provenant de l'édifice M sur l'avenue de Monkland et demande à l'arrondissement d'intervenir.
• Hossein Pourshafiey	Se dit insatisfait des réponses à certaines de ses questions et s'enquiert de la position du conseil d'arrondissement sur le redéveloppement de la falaise Saint-Jacques.
• Kendra Boychik	Dépose une pétition pour l'aménagement d'une aire d'exercice canin dans le secteur de Saint-Raymond.
• John Newhouse	Suggère que la publicité pour les séances du conseil d'arrondissement dans les installations de la Ville soit davantage visible et qu'un suivi soit donné aux citoyens quant aux questions posées lors de la période de questions du public.
• Liza Novak	À titre de représentante du Centre communautaire Mountain Sights, rappelle la problématique de transport scolaire à l'École des Nations, demande des détails sur le point 20.10 de l'ordre du jour, et s'enquiert de la possibilité de construire une école dans le secteur.
• Irwin Rapaport	Suggère une surtaxe sur la possession de deuxième ou troisième véhicule et demande que le conseil dévoile sur quelles rues les pistes cyclables protégées sont envisagées ainsi que le nombre d'espaces de stationnement qui seront retirés. Il demande à ce que les questions écrites du public puissent être acceptées au conseil d'arrondissement.
• Hedy Dab	Remercie les élus de leur soutien pour la falaise Saint-Jacques, demande à quel moment les études de faisabilité seront disponibles à cet égard, et si l'arrondissement planifie planter des arbres au parc Benny, en remplacement de ceux ayant été abattus lors de la micro-rafale.
• Paolo Momesso	S'enquiert de l'aménagement de la piste cyclable sur le chemin Upper-Lachine.
• Lisa Mintz	À titre de fondatrice de Sauvons la falaise, fait état des conclusions du rapport de l'OCPM à cet égard et indique que plusieurs recommandations peuvent être appliquées dès maintenant, notamment l'installation d'une clôture pour empêcher les dépôts sauvages.
• Joël Coppieters	Remercie le conseil pour sa contribution en matière de sécurité alimentaire pour les camps de jour, résolution adoptée lors de la dernière séance. En lien avec le faible taux d'occupation des logements, demande si des mesures sont mises en place par l'administration pour limiter les impacts des déménagements et des locataires se retrouvant sans logement, et s'enquiert de la possibilité de rendre accessible les informations concernant les immeubles à éviter en raison de leur insalubrité.
• Hensy Fernandez	Demande si, à défaut d'aménager des aires d'exercice canin, une période pourrait être réservée dans certains parcs afin de permettre aux chiens de courir.
• Carl Hamilton	Demande si les élus sont en faveur de la densification dans l'arrondissement ainsi qu'au centre-ville et encourage la Ville de Montréal à acheter le terrain du bassin Peel afin d'en faire un parc et de prévenir la construction d'un stade.
• Valérie Bell	Déplore l'acquittement du harceleur de la mairesse et demande aux élus d'agir solidairement et de dénoncer ce jugement.
• Robert Boire	Demande à quel moment l'arbre pourri sera coupé face à sa résidence.



• Julie Beauchemin	À titre de membre de l'Association des piétons et cyclistes de CDN-NDG, propose de former un comité aviseur vélo pour un projet-pilote sur la rue de Terrebonne et demande le délai pour obtenir une réponse à cet égard.
• Lenhsuong Pham	N'est pas satisfaite de la qualité du nettoyage réalisé par le balai de rue sur l'avenue Connaught et demande à ce que le nettoyage de rue soit fait même s'il s'agit d'un jour férié.
• Elan Gittleman	Annonce l'événement <i>Rock the park</i> , lequel se tiendra le 13 juillet prochain au parc Benny, remercie le conseil de sa contribution à cet effet, invite les citoyens à y participer et demande à ce que davantage de tables de pique-niques soient disponibles lors d'événements.
• Michael Shafter	Demande l'avis des élus pour augmenter la concurrence en matière contractuelle et sur la possibilité de répartir les travaux sur une plus longue période de manière à favoriser la concurrence.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA19 170184

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

De prolonger la période de questions et de demandes du public pour une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

• James Luck	En lien avec la modification au <i>Règlement sur les tarifs</i> pour l'augmentation des vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents, demande si l'arrondissement peut augmenter la surveillance des véhicules stationnés illégalement dans les zones réservées aux résidents.
--------------	--

La prolongation de 10 minutes pour la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Lionel Perez Fait état de plaintes concernant le nettoyage de rue sur l'avenue Clinton, lequel ne se serait pas fait régulièrement selon les horaires prévus et demande un suivi à cet égard.



CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION CA19 170185

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CONSEIL JEUNESSE DE CDN-NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier pour soutenir et encourager l'engagement civique des membres du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la jeunesse pour la période du 2 décembre 2019 au 30 octobre 2021.

De mandater la directrice de la Direction culture, sports, loisirs et développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande de soutien financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1191247006

RÉSOLUTION CA19 170186

PROLONGATION DE CONTRAT - LES ENTREPRISES KÉPASC - ESSOUCHEMENT

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une première prolongation à Les Entreprises Ké Pasc (7762763 Canada inc.), le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 157 256,94 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public 19-17557.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1197413001



RÉSOLUTION CA19 170187

CONTRAT - PROJET PAYSAGE INC. - PARC DE LA SAVANE (ÉTAPE 2)

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Projet Paysage inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, le contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie au montant de 144 868,50 \$ taxes incluses, pour l'avant-projet détaillé, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour le réaménagement du parc de la Savane (étape 2).

D'autoriser une dépense à cette fin de 144 868,50 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 973,70 \$, incluant les taxes à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 21 730,28 \$, incluant les taxes à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 195 572,48 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1193558037

RÉSOLUTION CA19 170188

CONTRAT - CSPCA - SERVICE DE REFUGE

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce doit contracter le service de fourrière pour animaux à dispenser sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* nous permet de conclure directement avec un organisme à but non lucratif (OBNL) un contrat visant la fourniture de services, sans avoir à procéder par soumission publique ou par soumission par voie d'invitation;

ATTENDU QUE la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) - CSPCA - dont la place d'affaires est située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, possède le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL);

ATTENDU QUE la CSPCA est disposée à convenir d'un contrat à long terme avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour le service de refuge pour animaux.



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De conclure un contrat de gré à gré avec la CSPCA pour le service de refuge pour animaux dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la période du 1er septembre 2019 au 1^{er} septembre 2021, au tarif mensuel forfaitaire de 15 300 \$, pour un total de 367 200 \$, toutes taxes comprises, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 409 200 \$, toutes taxes comprises, incluant les frais de 42 000 \$ pour le programme CSR, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'arrondissement.

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à signer le contrat à intervenir entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la CSPCA.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1190175002

RÉSOLUTION CA19 170189

CONTRAT - INFRAVERT - MOBILIER URBAIN DANS DIFFÉRENTS EMBLEMES

ATTENDU la vérification selon laquelle le Cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Infravert (9118-3210 Québec inc.), le contrat pour la production de plan et devis, la fabrication et l'installation de mobilier à plusieurs endroits dans l'arrondissement et approuver le projet de convention.

D'autoriser une dépense totale de 52 334,32 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1195284013



RÉSOLUTION CA19 170190**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 9 OSBL - PALÎM**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'accorder une contribution financière de 1 214 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, aux Loisirs sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 1 457 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, au Centre de répit Philou, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 3 572 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à YM-YWHA Association Hébraïque des jeunes hommes et jeunes femmes de Montréal dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 3 617 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, au Camp Massawippi (Centre Mackay), dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 1 280 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à Loisirs Soleil inc., dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 1 141 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à la Communauté Sépharade Unifiée du Québec, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 3 307 \$ incluant toutes les taxes si applicables, au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 1 641 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.



D'accorder une contribution financière de 2 771 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à Les YMCA du Québec - Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'autoriser une dépense à cette fin de 20 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1197838014

RÉSOLUTION CA19 170191

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 8 OSBL - MESURE TRANSITOIRE EN LOISIR

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association de la communauté noire de CDN à titre de mesure transitoire en loisirs durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association pour le développement de la jeunesse Loyola à titre de mesure transitoire en loisir durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, au Centre communautaire de loisir de la CDN (CELO) à titre de mesure transitoire en loisir durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, au Centre communautaire Mountain sights à titre de mesure transitoire en loisir durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, au Comité jeunesse NDG-Centre communautaire de St-Raymond à titre de mesure transitoire en loisir durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.



D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, au Comité jeunesse NDG - Centre communautaire Walkley à titre de mesure transitoire en loisir durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à Jeunesse Benny à titre de mesure transitoire en loisir durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à Westhaven Elmhurst community recreative association à titre de mesure transitoire en loisir durant la période de révision des programmes de soutien destinés aux OSBL reconnus par l'arrondissement pour l'année 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 33 600 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1197838026

RÉSOLUTION CA19 170192

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 OSBL - ACTIVITÉS « TABLE DE QUARTIER »

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 35 589 \$ incluant toutes les taxes si applicables au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce inc. pour la réalisation de l'activité « Table de quartier », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 26 juin 2019 au 31 mai 2020 et d'autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 35 589 \$ incluant toutes les taxes si applicables à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation de l'activité « Table de quartier », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 26 juin 2019 au 31 mai 2020 et d'autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 71 178 \$ incluant toutes les taxes si applicables.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1191247005

RÉSOLUTION CA19 170193

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE PLEIN AIR NDG

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Club de plein air NDG, pour la réalisation du projet « Animation et cinéma en plein air au parc Benny », dans le cadre du programme «Animation du voisinage », pour la période du 26 juin au 30 septembre 2019.

D'autoriser une dépense à cette fin de 3 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1194364002

RÉSOLUTION CA19 170194

**CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NOTRE-DAME-DES-ARTS
- SEMAINE DES ARTS À NDG**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 22 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme Notre-Dame-des-Arts pour la réalisation de la Semaine des arts à NDG, pour la période du 19 au 26 août 2019 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 22 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1197838032

RÉSOLUTION CA19 170195

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CSDM - ÉCOLE DES NATIONS

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention à intervenir entre l'arrondissement et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) afin de rembourser les coûts associés au service de transport scolaire des élèves admissibles qui fréquentent l'École des Nations, et ce, pour les deux périodes scolaires s'échelonnant du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2021.

D'autoriser le versement à la CSDM, à même les surplus de gestion, d'une contribution financière de 177 \$ par élève admissible, par période scolaire, pour une somme maximale de 11 000 \$ par période scolaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1193571008

RÉSOLUTION CA19 170196

CONTRAT - ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. - TRAVAUX D'ÉLAGAGE

ATTENDU QUE le Cocontractant a soumis un prix inférieur à celui offert par 2 personnes en mesure de réaliser le contrat ou par la seule autre, le cas échéant, en mesure de réaliser le contrat qui a un établissement au Québec, conformément à l'article 34 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Arboriculture de Beauce inc. le contrat pour des travaux d'élagage de 148 arbres publics (systématique sectoriel) sous le réseau de distribution d'Hydro-Québec pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en 2019.

D'autoriser une dépense à cette fin de 76 924,02 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - CDN-NDG-19-GG-043.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1197413003

RÉSOLUTION CA19 170197

CONTRAT - LES PAVAGES CÉKA INC. - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE (5 INTERSECTIONS)

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Les Pavages Céka inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de cinq intersections, pour une somme maximale de 1 474 353,92 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-19-AOP-TP-034.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 474 353,92 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 147 435,39 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 240 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 1 861 789,31 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1198241005



RÉSOLUTION CA19 170198**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 6 950 \$.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'ajouter une somme de 1 250 \$ à la Ligue de basketball des Philippines CDN-NDG, tel que décrit au tableau ci-dessous. La somme totale des contributions financières est de 7 750 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Ligue de basketball des Philippines CDN/NDG <i>Filipino Basketball League of CDN/NDG</i> 6546, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6 a/s M. Royland Sanguir, président	Afin de permettre à plus de 400 joueurs de notre arrondissement répartis en 46 équipes de jouer au basketball et participer à des tournois durant l'été et l'automne 2019.	TOTAL : 450 \$ 1 250 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Sue Montgomery 200 \$ Lionel Perez 250 \$ 500 \$
L'Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc. Case postale 396, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T3 a/s M. Alfred Dear, président	Pour faciliter l'organisation de ses nombreuses activités dans l'arrondissement pour 2019.	TOTAL : 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$
Association des ressortissants de la Grenade de Montréal <i>Grenada Nationals Association of Montreal GNAM inc.</i> C.P. 271, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T4 411-8355, rue Labarre Montréal (Québec) H4P 2S5 a/s Mme Nicole Swann, présidente	Pour permettre la réalisation du programme socioculturel de cet organisme au cours de l'été 2019 et pour l'événement du 12 juillet 2019 qui accueillera le Premier Ministre Keith Claudius Mitchell.	TOTAL : 800 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Christian Arseneault 150 \$ Lionel Perez 150 \$
Coopérative De Solidarité En Environnement La Maison Verte 5785, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1X2 a/s M. John Mckay, organisateur	Pour permettre la réalisation de l'événement NDG OFF THE WALL 2019, une série de vidéos qui met en valeurs les différents quartiers de CDN-NDG.	TOTAL : 850 \$ Christian Arseneault 250 \$ Peter McQueen 500 \$ Sue Montgomery 100 \$



<p>L'Institut Canadien Pour Le Développement Neuro-Intégratif (Un Pas En Avant) 5460, avenue Connaught Montréal (Québec) H4V 1X7</p> <p>a/s Mme Brigitte Lagarde Enseignante en adaptation scolaire</p>	<p>Pour permettre la réalisation de la comédie musicale « La Reine des Neiges », qui aura lieu les 30 et 31 mai prochain au Centre d'essai de l'Université de Montréal.</p>	<p>TOTAL : 750 \$</p> <p>Christian Arseneault 250 \$ Sue Montgomery 500 \$</p>
<p>Association des locataires de l'Habitation Mayfair inc. 508-6900 chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 2Y9</p> <p>a/s Mme Rita Del Grande, présidente</p>	<p>Pour permettre la planification d'événements pour les résidents de l'Habitation Mayfair.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Christian Arseneault 500 \$</p>
<p>Association Canadienne de la fête Aladdha 10-2835, avenue de Kent Montréal (Québec) H3S 1M8</p> <p>N.E.Q. : 3374553751</p> <p>a/s M. Alkantari Sidi Mohamed Président</p>	<p>Pour permettre la réalisation du BBQ de la fête Al Addah.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Magda Popeanu 400 \$ Sue Montgomery 600 \$</p>
<p>Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges (CJECND) 240-6555, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2A6</p> <p>a/s Mme Jeanne Valérie Edimo Responsable du financement et du développement</p>	<p>Pour financer la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) de Côte-des-Neiges. Ce projet permet d'encadrer des jeunes de 12 à 17 ans pour la mise sur pied d'une entreprise coopérative dans leur quartier.</p> <p>Le projet de coopérative permet aux jeunes de vivre une expérience significative sur leur développement personnel, professionnel ainsi que social.</p>	<p>TOTAL : 400 \$</p> <p>Magda Popeanu 300 \$ Lionel Perez 100 \$</p>
<p>CINÉMA NDG NDG CINEMA 4053, avenue Beaconsfield Montréal (Québec) H4A 2H4</p> <p>a/s Mme Elaine Ethier, administratrice</p>	<p>Pour permettre la réalisation de l'événement Cinéma NDG à la belle étoile. Projections gratuites pour un public général dans les parcs Notre-Dame-de-Grâce et Jean-Brillant les jeudis et les vendredis, du 4 juillet au 16 août 2019. Nous proposons 11 films. Plusieurs projections seront suivies d'un échange entre les créateurs des films et le public.</p>	<p>TOTAL : 2 000 \$</p> <p>Christian Arseneault 250 \$ Peter McQueen 750 \$ Sue Montgomery 1 000 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1195265010



RÉSOLUTION CA19 170199

DEMANDE AU CM - PRISE EN CHARGE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE (SAILLIES)

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'offrir au conseil municipal, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge, par l'arrondissement, de la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement géométrique (saillies) sur les rues artérielles de Upper-Lachine, Hudson et Goyer dans le cadre de la soumission CDN-NDG-19-AOP-TP-034 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1198241004

RÉSOLUTION CA19 170200

DEMANDE AU CM - PRISE EN CHARGE - ÉTUDES, CONCEPTION ET RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DE 5 RUES

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge des études, de la conception et la réalisation d'aménagements cyclables sur cinq rues de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dont quatre qui appartiennent au réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'ajouter à la recommandation les trois paragraphes suivants :

Que, si le conseil municipal l'autorise, le conseil d'arrondissement demande aux services de consulter les résidents de chaque rue où la mise en œuvre d'une voie cyclable est proposée dans le cadre de ce dossier.

Qu'une étude de la circulation soit effectuée pour chaque rue où la mise en œuvre d'une voie cyclable est proposée dans le cadre de ce dossier.



Qu'une fois les deux conditions ci-dessus seront satisfaites, de présenter à nouveau le dossier au conseil d'arrondissement afin que celui-ci procède à un vote final afin de déterminer s'il faut procéder à la mise en œuvre de chacune des voies cyclables proposées dans le cadre de ce dossier.

À 21 h 31, Mme Sue Montgomery demande la suspension de la séance pour une durée de 5 minutes afin de délibérer sur ce sujet.

Reprise de la séance à 21 h 34.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de la proposition d'amendement.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Christian Arseneault et Peter McQueen votent contre la proposition d'amendement.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION INITIALE EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Christian Arseneault, Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition initiale.

Le conseiller Marvin Rotrand vote contre de la proposition initiale.

LA PROPOSITION INITIALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

30.02 1198241003

RÉSOLUTION CA19 170201

DÉPENSE - ESPACE PUBLICITAIRE ET BILLET

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser une dépense totalisant la somme de 225 \$ à deux organismes pour l'achat d'espace publicitaire et l'achat d'un billet, taxes comprises si applicables.

Organisme	Justification	Montant
Association des locataires de l'Habitation Mayfair 6900, chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 2Y9 a/s Mme Rita Del Grande, présidente	Pour l'achat d'une publicité (grosseur carte d'affaire) dans le dépliant publicitaire de l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair	TOTAL : 75 \$ Christian Arseneault 75\$



Maison Bleue 7867, avenue Querbes Montréal (Québec) H3N 2B9 a/s Mme Amélie Sigouin Directrice Générale	Pour l'achat de billet pour le Gala de la Maison bleue 2019.	TOTAL : 150 \$ Sue Montgomery 150 \$
---	---	---

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1193571009

RÉSOLUTION CA19 170202

ORDONNANCE - 5235, CHEMIN DE LA CDN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié, article 3), l'ordonnance numéro OCA19 17024 exemptant le propriétaire de l'édifice situé sur le lot 2 515 696 du cadastre du Québec et portant le numéro 5235, chemin de la Côte-des-Neiges, de fournir 17 unités de stationnement requises dans le cadre d'un projet visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages, incluant un rez-de-chaussée commercial.

De prendre acte de son engagement à verser 59 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1193558011

RÉSOLUTION CA19 170203

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUIN À SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 25 juin 2019 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances numéros OCA19 17025, OCA19 17026 et OCA19 17027 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons



alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

M. Christian Arseneault propose de modifier la date de la Fête de bienvenue pour les nouveaux résidents du quartier, laquelle se tiendra le 13 juillet 2019 plutôt que le 6 juillet 2019.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1197838027

RÉSOLUTION CA19 170204

ORDONNANCES - RUE PIÉTONNE ET PLACE PUBLIQUE - CHEMIN DE LA CDN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser l'aménagement de la Placette Côte-des-Neiges.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA19 17028 permettant la fermeture de la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, telle que montrée sur le plan en pièce jointe, du 15 juillet au 2 septembre 2019 et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation des cafés terrasses du 15 mai au 31 octobre 2019.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA19 17029 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de l'ordonnance du 15 mai au 31 octobre 2018.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA19 17030 à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 24 juin au 2 septembre 2019, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1195284014



RÉSOLUTION CA19 170205

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5418-5420, AVENUE VICTORIA

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5418-5420, avenue Victoria, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1193558029

RÉSOLUTION CA19 170206

DÉROGATION MINEURE - 5223-5227, BOULEVARD DÉCARIE (CINÉMA SNOWDON)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 29 mai 2019, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié dans les journaux le 5 juin afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder une dérogation mineure afin de permettre une construction hors toit abritant une partie de logement, un dépassement de 3 m à la hauteur maximale prescrite pour le bâtiment situé au 5223-27, boulevard Décarie, tel que présenté aux plans P-1 à P-6 préparés par ADHOC Architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 4 juin 2019, afin de permettre une construction hors toit, abritant une partie de logement et ce, malgré l'article 22 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*, qui spécifie qu'une telle construction peut dépasser les hauteurs maximales prescrites de 2 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1193558031



RÉSOLUTION CA19 170207**PIIA - 3175, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 29 mai 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121), en tenant compte des critères proposés aux articles 118.9 et 668 pour le premier règlement et à l'article 24 pour le second, les travaux visant la réfection de l'ensemble du parement du pavillon principal du CHU Sainte-Justine, situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en fonction des paramètres et matériaux illustrés aux plans joints en pièce jointe au présent dossier, estampillés en date du 31 mai 2019. - Dossier relatif à la demande de permis 3001519274.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1193558033

RÉSOLUTION CA19 170208**PIIA - 4639-4641, RUE STANLEY-WEIR**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, à sa séance du 29 mai 2019, à la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-108, la délivrance d'un permis visant la construction d'un immeuble de 3 étages, comprenant 2 logements, sur un terrain situé au 4639-4641, rue Stanley Weir, tel que présenté sur les plans P01 à P09, E10, A10, A10.1, A10.2, A11, A12, A30 à A33, A40, et A41, signés par Stéphane Rasselet architecte, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 29 mai 2019 - dossier relatif à la demande de permis 3001532245.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.07 1193558034

RÉSOLUTION CA19 170209**PIIA - 4818, CHEMIN DE LA CDN**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, à sa séance du 29 mai 2019, à la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

ATTENDU QUE la Division du patrimoine a délivrée, en date du 12 juin 2019, un avis préliminaire favorable au projet en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-108, la délivrance d'un permis visant l'agrandissement d'un bâtiment, situé au 4818, chemin de la Côte-des-Neiges, tel que présenté sur le document de présentation comprenant 13 pages et sur les plans A-000, A-010, A-029, A-030, A-050, A-051, A-100, A101, A-200 à A-203, et A-300, signés par Alexandre Blouin architecte, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 29 mai 2019 - dossier relatif à la demande de permis 3001515436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1193558035

RÉSOLUTION CA19 170210**PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-111**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-111 visant à autoriser les usages « école préscolaire et école spécialisée » pour le bâtiment situé au 3484, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.



CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 4 139 546 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. En plus des usages déjà autorisés les usages "école préscolaire et "école spécialisée" sont autorisés à l'étage immédiatement supérieur au rez-de-chaussée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 327.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « **TERRITOIRE D'APPLICATION** »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1193558027

RÉSOLUTION CA19 170211

PIIA - 5770, CHEMIN DE LA CDN

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 29 mai 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-58.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-58 les travaux visant à aménager un stationnement temporaire de 61 unités pour l'immeuble situé au 5770, chemin de la Côte-des-Neiges, tel que présentés sur les plans P-1 à P-8 signés par Mylène Carreau de Lemay, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 10 juin 2019, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3001488017.



Cette recommandation est accompagnée de la condition suivante :

- En vertu de l'article 10 du PP-58, si les travaux de construction pour réaliser le nouveau pavillon ne débutent pas dans les cinq ans suivants l'émission du permis de démolition, l'aire de stationnement temporaire doit être éliminée et le terrain doit faire l'objet d'un aménagement paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1193558032

RÉSOLUTION CA19 170212

ORDONNANCE ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CRÉATION D'UNE MURALE - 5820, BOULEVARD DÉCARIE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19 17031 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur la façade sud du bâtiment privé situé au 5820, boulevard Décarie.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme MU pour la réalisation de la murale et approuver une convention de contribution financière à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1198268001

RÉSOLUTION CA19 170213

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MAI 2019

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019.

60.01 1194535007



RÉSOLUTION CA19 170214**DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS 2018**

Mme Sue Montgomery prend acte du rapport des faits saillants des états financiers 2018 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

60.02 1194342001

RÉSOLUTION CA19 170215**MOTION - LIGUE DES NOIRS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE, pendant toute l'année 2019, la Ligue des Noirs du Québec célébrera son 50^e anniversaire et que le point culminant des célébrations sera un gala prévu pour le 5 octobre 2019;

ATTENDU QUE cet organisme inspire et appuie la cause des droits civils au Québec, dénonce la discrimination et milite pour l'adoption de lois reconnaissant que tous les citoyens ont les mêmes droits afin de bâtir une société tolérante et basée sur l'égalité;

ATTENDU QUE la Ligue des Noirs du Québec a, au fil des ans, été impliquée dans d'importants débats de société, notamment la surveillance civile des organismes d'application de la loi du Québec, le lancement de programmes visant à promouvoir l'accès à l'égalité en matière d'emploi et de services sociaux et l'adoption de lois interdisant la discrimination en matière d'habitation;

ATTENDU QUE la Ligue des Noirs du Québec a collaboré avec la Ville de Montréal et que cette collaboration a abouti par l'adoption d'une résolution pour la proclamation annuelle de la journée du 23 août en tant que Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, ce qui constitue, pour la municipalité de Montréal, une façon d'informer le public des répercussions que la période de l'esclavage a encore de nos jours;

ATTENDU QUE la Ligue des Noirs du Québec a inspiré la motion du conseil municipal intitulée « Motion en appui à la création d'un lieu historique national commémorant l'esclavagisme des Noirs sur le site mieux connu sous le nom de *Nigger Rock* », en réponse à laquelle le gouvernement du Canada a effectué des efforts visant à répondre de façon favorable;

ATTENDU QUE la Ligue des Noirs remet, chaque année, le prix Mathieu Da Costa pour reconnaître l'importance du travail et de l'engagement de citoyens, exemplaires dans leur milieu, qui font la promotion de l'égalité raciale, de la paix, de l'harmonie et de l'égalité des chances pour tous;

ATTENDU QUE la mission de la Ligue des Noirs du Québec qui consiste à veiller à ce que les objectifs nobles des chartes des droits canadienne et québécoise se concrétisent dans notre société pour toutes et pour tous constitue un élément éprouvé de la promotion de la démocratie au Québec;



ATTENDU QU'entre autres honneurs, le président de la Ligue des Noirs, Monsieur Dan Philip, a reçu, en 2010, la médaille de l'Assemblée nationale du Québec et, en 2019, la médaille de la citoyenneté de D'Arcy-McGee en reconnaissance pour son travail.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery
Lionel Perez, Peter McQueen, Magda Popeanu, Christian
Arseneault

Que le conseil d'arrondissement félicite la Ligue des Noirs pour son 50^e anniversaire et prenne note du travail important effectué par cet organisme pour promouvoir l'égalité raciale et la justice sociale dans notre ville.

Qu'on demande à la greffière de veiller à ce qu'une copie de cette motion soit déposée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1193571007

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 50.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA19 170182 à CA19 170215 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

